

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Articles L. 103-2 à L. 103-4 du Code de l'Urbanisme

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DES EPIS A SIN-LE-NOBLE

Monsieur le Président de DOUAISIS AGGLO informe que, par délibérations n°21 du 9 juillet 2021 et n°55 du 15 décembre 2022, DOUAISIS AGGLO a décidé la mise en œuvre de la concertation préalable du public relative aux projets de renouvellement urbain développés dans les quartiers des Epis à Sin-le-Noble et dans les quartiers de Dorignies à Douai et Pont-de-Deûle à Flers-en-Escrebieux.

Cette concertation se déroulera du 13 février au 15 mars 2023.

Le projet de renouvellement urbain du quartier des Epis a été engagé dès 2010 dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU). Il peut aujourd'hui se poursuivre dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Les enjeux et objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain du quartier des Epis ont été établis en tenant compte du diagnostic réalisé sur le quartier et d'études menées lors desquelles des habitants et acteurs de la vie du quartier ont été interrogés :

- Supprimer les situations de forte dégradation et de dysfonctionnements majeurs sur des ensembles d'habitat collectif pour redonner un avenir à un site stratégique en entrée Sud-Est de l'agglomération ;
- Créer les conditions pour développer des programmes de logements mixtes socialement en proposant des produits adaptés à la demande dans un contexte urbain et paysager attractif ;
- Permettre le développement, sur une localisation privilégiée, d'activités économiques en lien avec les zones existantes et en développement ;
- Revisiter le quartier des Epis en lien avec son environnement, à l'aune des dynamiques générées par le renouvellement urbain pour capitaliser sur les investissements structurels réalisés par l'agglomération et la ville.

La présente concertation a pour objet de :

- Présenter le schéma directeur proposé pour le renouvellement urbain du quartier des Epis ainsi que les opérations à mener pour le réaliser ;
- Recueillir l'avis des habitants et des personnes concernées ou intéressées par le projet de renouvellement urbain qui sera engagé.

MODALITES DE LA CONCERTATION :

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront déposés :

- Au siège de DOUAISIS AGGLO, 746 rue Jean Perrin – Parc d'activités de Dorignies – BP 300 – 59351 DOUAI CEDEX
- En mairie de Sin-le-Noble, place Jean Jaurès – 59450 SIN-LE-NOBLE
- Au centre social Antoine de Saint-Exupéry, rue Simone Veil – 59450 SIN-LE-NOBLE

Le dossier de présentation sera tenu à disposition du public qui pourra formuler ses observations ou suggestions éventuelles sur les registres prévus à cet effet, à compter du lundi 13 février, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce pendant toute la durée de la concertation, ainsi que sur le site internet de DOUAISIS AGGLO (www.douaisis-agglo.com).

Les observations et suggestions peuvent également être adressées par mail à : servcohesionsocial@douaisis-agglo.com

Une réunion d'information sera organisée dans le quartier durant la période de concertation. Sa date, horaire et lieu feront l'objet d'un affichage au centre social.

A l'issue de cette concertation, Monsieur le Président de DOUAISIS AGGLO en dressera le bilan devant le conseil communautaire, qui en délibérera.